

LA LETTRE



## Flash du jeudi 7 mai 2020

**1. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur vient de mettre à jour sa FAQ sur l'examen du BTS. [Accessible ici](#)**

Elle rappelle les règles d'attribution du BTS cette année et répond à la question des stages de BTS 1 :

**"Oui, les stages en BTS peuvent être organisés.** Compte tenu de l'épidémie, des aménagements doivent être mis en place pour tenir compte du confinement : la possibilité de réaliser le stage en télé travail/à distance ou si cela est impossible, la possibilité de le faire en présentiel sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale et les gestes barrière. La convention de stage doit préciser les conditions du stage, en particulier s'il est réalisé en télétravail"

**A noter que la dimension présentielle est n'est possible qu'en cas d'impossibilité de le réaliser en distanciel.**

**Il est précisé :**

En cas d'impossibilité de réaliser le stage de 1ère année, en télétravail/à distance ou en présentiel, **les semaines de stage de 1ère année peuvent être reportées en totalité ou partiellement l'année suivante, en 2 ème année, si l'organisation de la formation le permet.**

En cas de non réalisation de la totalité des stages initialement prévus en 1ère et en 2ème années, **il faudra néanmoins avoir réalisé au minimum 4 semaines de stage sur l'ensemble de la formation BTS pour les sessions 2020 et 2021 d'examen**

**2. Un communiqué du Gouvernement [accessible ici](#) indique que les CFA**

**comme les CFC pourront de nouveau accueillir leurs apprentis à compter du 11 mai.**

**Il précise :**

"Cette reprise de l'accueil sur site dépendra de la capacité à respecter des règles sanitaires précisées dans le protocole national de déconfinement.

**Un guide pour les salariés et employeurs des C.F.A. et organismes de formation**, élaboré avec les organisations professionnelles du secteur, sera rendu public cette semaine par le ministère du Travail."

Depuis l'ouverture du [forum d'information sur les propositions de postes accessible ici](#) de nouvelles offres ont été publiées.

Si vous souhaitez publier vos propositions, veuillez vous adresser à [jm-petit@enseignement-catholique.fr](mailto:jm-petit@enseignement-catholique.fr)

